



ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE GESTION 2019



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa
Ville de Verviers
Commune de Dison
Commune de Jalhay
Commune de Limbourg
Commune de Pepinster

Commune de Welkenraedt
Commune de Stoumont
Commune de Trois-Ponts
C.P.A.S. de Spa
C.P.A.S. de Limbourg
Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Sophie DELETTRE
Mélanie DEFAAZ (depuis le 25 février 2019)
Georges BEAUJEAN
Francis BAIRIN (depuis le 14 juin 2019)
Bruno BERRENDORF (jusqu'au 14 juin 2019)
Nathalie BERTHOLET (jusqu'au 07 janvier 2019)
Philippe DECESNE (jusqu'au 07 janvier 2019)
Maxim DEGEY (jusqu'au 14 juin 2019)
Valérie DEJARDIN (jusqu'au 14 juin 2019)
Carine FAGNANT
Yoann FREDERIC (jusqu'au 14 juin 2019)
Franck GAZZARD (depuis le 14 juin 2019)
Didier GILKINET (depuis le 14 juin 2019)
Dimitri HOUSSA
Bernard JURION
Claude ORBAN
Gilberte PETIT (depuis le 14 juin 2019)
Vincent PIRONNET (jusqu'au 14 juin 2019)
Thierry POLIS (jusqu'au 14 juin 2019)
Raoul RADERMECKER
Nicolas TEFNIN (depuis le 25 février 2019)
Tanguy WERA (depuis le 14 juin 2019)
Yvan YLIEFF

Présidente
Vice-Présidente

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Sophie DELETTRE Présidente
Mélanie DEFAZ
Dimitri HOUSSA
Tanguy WERA
Yvan YLIEFF

Comité d'Audit :

Georges BEAUJEAN Président
Bernard JURION
Claude ORBAN

Commissaire :

SCRL BDO Réviseur d'Entreprises, représentée par Ch. COLSON

RAPPORT DE GESTION 2019

C'est avec un profond respect et une grande tristesse que l'ensemble de l'Intercommunale souhaite rendre hommage à Monsieur Joseph HOUSSA, Président de l'Intercommunale dès la création de celle-ci, qui nous a quitté en date du 20 octobre 2019.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les membres du personnel de l'Intercommunale pour la qualité des services rendus aux résidents durant cette année 2019 et, d'autant plus, durant la très difficile période de Covid.

Durant l'année 2019, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est restée inchangée, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	108	40	181	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Un rôle complémentaire de l'Intercommunale est de mutualiser les moyens humains et financiers afin que chaque établissement puisse bénéficier de cette mise en commun. Cette mutualisation des moyens permettra dans les années à venir, la construction de nouveaux établissements sur les Communes de Spa, Limbourg, Stoumont et Trois-Ponts.

Cette mutualisation des moyens permet également d'éviter au mieux une explosion du prix de l'hébergement à charge du Résident. Une réflexion plus globale sur l'ensemble de l'Arrondissement de Verviers devrait avoir lieu, afin de mieux mutualiser les moyens immobiliers, matériels, financiers et humains et ce pour le bien-être de nos Résidents ainsi que l'accessibilité financière aux établissements.

En date du 1^{er} juillet 2020, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit/WC/douche	45,44 €	42,96 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	42,13 €	39,65 €
Chambre commune	38,85 €	36,37 €

Résidence "Léon d'Andrimont"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	45,02 €	42,54 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	37,04 €	34,56 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	47,86 €	45,38 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	39,87 €	37,39 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	45,46 €	42,98 €
Chambre double	43,47 €	40,99 €

* Réduction pour les Communes de l'Intercommunale (Spa - Limbourg - Dison - Verviers - Jalhay - Pépinster - Welkenraedt)

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés et à un prix raisonnable. L'accessibilité financière aux établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées devient un défi de société, au vu de l'évolution des prix du secteur de l'accueil et l'hébergement des Personnes âgées.

Le compte de résultat de l'Intercommunale pour l'année 2019 prend notamment en charge les intérêts d'emprunt relatifs aux constructions de 39 logements en Résidence-Services à Spa et 44 logements en Résidence-Services à Limbourg. Cette charge d'intérêts, d'un montant de 206 K€, n'a pas de contrepartie en matière de chiffre d'affaire, pour l'année 2019.

Pour l'année 2019, l'activité de l'Intercommunale dégage un boni de 135 K€. Celui-ci est la conséquence d'une amélioration du taux d'occupation ainsi que de l'augmentation du montant de l'allocation forfaitaire « INAMI ».

Durant l'année 2019, sont survenus les évènements suivants :

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

En date du 20 mars 2019, l'Intercommunale a réceptionné le « permis unique » pour la construction des 39 logements en Résidence-Services pour le site de Spa. En date du 26 juin 2019, le « permis d'urbanisme » a été réceptionné pour la construction de 44 logements en Résidence-Services pour le site de Limbourg

Le cahier spécial des charges, relatif à ces constructions, a été approuvé par le Conseil d'administration du mois de mai 2019.

Une première procédure de marché public a été lancée.

En sa séance du 21 octobre 2019, à l'ordre du jour du Conseil d'administration, le point y relatif, mentionnait :

« Le 03 octobre 2019 a eu lieu l'ouverture électronique des offres pour le marché public dont référence ci-dessus.

Deux soumissionnaires ont remis une offre, à savoir :

1. BPC Liège SA
2. Association momentanée Wust - Moury

Les montants respectifs hors TVA pour l'exécution des travaux sont :

1. 10.887.041,07 € + 10.297.557,61 € soit 21.184.598,68 €
2. 10.593.859,50 € + 9.553.562,13 € soit 20.147.421,63 €

Vu la différence entre le montant estimé par les Auteurs de Projet, bénéficiant d'une expertise dans ce domaine, et les montants proposés par les deux seules entreprises ;

Vu que dans le cadre d'un nouveau marché à venir, il convient de garder confidentiel l'actuelle estimation des Auteurs de projet ;

Vu le point II.11 des clauses administratives du cahier spécial des charges ;

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer le marché public de travaux « Construction en extension de 39 Résidence-services sur le site de la maison de repos et de soins des Heures Claires à Spa (Lot 1) et de 44 Résidences-services sur le site de la maison de repos et de soins Léon d'Andrimont à Limbourg (Lot 2) » ;
- De relancer un seul marché de travaux avec 2 lots ; »

Suite à cette délibération, un second marché public de travaux a été lancé.

En sa séance du 25 mai 2020, à l'ordre du jour du Conseil d'administration, le point y relatif, mentionnait :

« Le conseil d'administration prend connaissance du rapport des Auteurs de projet, relatif aux offres pour la construction de logements en Résidence-Services sur les Site de Spa et Limbourg.

Le Conseil d'administration décide :

- Utiliser la possibilité offerte dans un cas semblable par la réglementation des marchés publics à l'art 38 2° de la loi du 17 juin 2016, à savoir : **passer en procédure concurrentielle avec négociation** lorsque, en réponse à une procédure ouverte ou restreinte, seules des offres irrégulières ou **inacceptables** (sous-entendu au niveau des prix remis) ont été présentées. Une restriction existe toutefois lorsque la première procédure a été soumise obligatoirement à la publicité européenne, à savoir : **tous les soumissionnaires** qui répondaient aux exigences en matière de sélection lors de cette première procédure doivent être invités à la négociation **et seulement eux** sans ajouter d'autres opérateurs économiques éventuels.

Dès lors :

- Mets fin à la procédure actuelle afin d'utiliser la possibilité offerte telle que mentionnée ci-avant ;
- Envoyer un courrier aux soumissionnaires pour les avertir et leur signifier le déroulement de la procédure telle que mentionnée ci-avant ; »

Vu la procédure, toujours pendante, et afin de protéger les intérêts de l'Intercommunale, il convient que les montants, aussi bien de l'estimation de nos Auteurs de projet, que des offres des soumissionnaires, restent confidentiels.

Une première entrevue, individuelle, avec chaque soumissionnaire, est programmée pour le mercredi 08 juillet 2020.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos - système appel-personne

L'année 2019 a été la confirmation que l'usage du logiciel propre de gestion de maison de repos fonctionne correctement. Le développement de la partie « soins infirmiers » est toujours en cours.

Le projet de réalisation de notre propre système d'appel-personne s'est poursuivi en 2019. Celui-ci utilisera la technologie « Web ». Cette technologie permet au logiciel de fonctionner sur toutes les plateformes numériques (Pc tour - Pc portable - écran sensitif en chambre - smartphone).

Un prototype de clavier, pour les chambres et lieux communs, a été réalisé. Celui-ci est toujours en cours de développement et sera intégré aux constructions des logements en Résidence-services des sites de Spa et Limbourg.

Les éléments suivants sont intégrés au prototype :

- Recevoir les appels-personnes de la chambre / du logement / de la pièce commune ;
- Encodage des prestations / soins
- Communication audio par « téléphonie IP » ;
- Enregistrer la température ambiante (vague de chaleur / hydratation)
- Détecteur de mouvement (information pour la nuit - chute - déplacement)
- Détecteur de luminosité ;
- Identification par badge RFID



Les repas pour les Résidents de la Résidence Philippe Wathelet

Lors du transfert de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet, un marché public de fourniture de repas, attribué par le CHR Verviers, était toujours en cours. Ce marché public arrivait à terme au 30 novembre 2019.

Au mois de mai 2019, outre l'aspect qualitatif qui laissait à désirer, le Conseil d'administration a pris connaissance de l'analyse financière relative à la réalisation, en interne, des repas pour les Résidents de la Résidence Philippe Wathelt.

Le prix journée repas - mains d'œuvre comprise - pour l'année 2018 pour le site « Heures Claires » est d'un montant de 10,88 € par jour par Résident. Dans l'hypothèse où une liaison froide est mise en place entre le site « Heures Claires » et la Résidence Philippe Wathelet, toutes choses restant égales, le prix journée repas - mains d'œuvre comprise - pour le site « Heures Claires » serait de 10,67 € (répartition du coût de la main d'œuvre sur un plus grand nombre de repas) et , nonobstant la première année où le prix journée repas serait de 11,70 €, le prix journée repas - mains d'œuvre comprise - pour la Résidence Philippe Wathelet serait de 11,27 € (charges d'investissement véhicule et matériel propre au site).

Le montant facturé par l'actuel fournisseur est de 11,58 € par journée repas.

De plus, il y a création d'emplois propres à l'Intercommunale, sur le site de Borgoumont.

Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de notifier la fin effective de la collaboration pour la fourniture des repas, avec le soumissionnaire, en date du 30 novembre 2019, conformément au courrier adressé au prestataire en date du 24 novembre 2015, par le CHR Verviers.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, les repas de la Résidence Philippe Wathelet sont préparés sur le site de Spa (J-1) et, régénérés et portionnés sur le site de Stoumont.

Calcul prix journée repas Sites Spa + Borgoumont	
Nbr de repas 2018 Borgoumont	24.512
Nbr de repas 2018 Site de Spa	71.112
Nbr Journées repas 2 sites	95.624
Achats alimentaire	467.044,53 €
Coût aliments par journée repas	4,88 €
MO site de Spa	426.215,88 €
MO - 3 ETP E2 - échelon 6 borgoumont	127.266,18 €
Total MO	553.482,06 €
Coût MO journée repas	5,79 €
Coût total journée repas Site de Spa	10,67 €
Amortissement complémentaire investissements par journée repas pour Borgoumont	0,79 €
Amortissement investissement Borgoumont	19.409,02 €
amortissement en 10 ans - par an	10.370,26 €
Amortissement en 5 ans - par an	9.038,77 €
Cout total Journée repas Borgoumont	11,46 €
Prix facturé par Soumissionnaire - TVA comprise	11,58 €

Prix journée repas Site de Spa		2018	2017
Montant de la balance		391.884,39 €	414.793,92 €
604600	Vins	- 7.399,54 €	- 7.539,02 €
604700	Apéritif - spiritueux	- 1.202,73 €	- 2.054,85 €
604750	Boissons chaudes	- 5.681,70 €	- 4.967,32 €
604800	Boissons froides	- 7.306,27 €	- 7.355,72 €
604850	Eaux - chambre	- 13.726,68 €	- 13.867,82 €
604910	Vaisselle disponible	- 14.829,15 €	- 10.524,90 €
604920	Autres vaisselle	- 4.550,26 €	- 9.784,36 €
604930	Petit matériel de cuisine	- 473,38 €	- 8.007,12 €
604950	Boissons cafétéria		
604990	Fournitures diverses	- 2.379,06 €	- 1.267,40 €
S/total		334.335,62 €	349.425,41 €
604750	Boissons chaudes	5.681,70 €	4.967,32 €
604800	Boissons froides	7.306,27 €	7.355,72 €
Soit un total alimentation pour l'année		347.323,59 €	361.748,45 €
Nombre de journées Inami		71.112	73.295
Coût aliments par journée repas		4,88 €	4,94 €
Coût de la main d'œuvre :		426.215,88 €	448.122,77 €
Rémunérations brutes		347.545,48 €	354.316,24 €
Charges patronales		78.670,40 €	93.806,53 €
Coût de la MO par journée repas		5,99 €	6,11 €
Coût total journée repas Site de Spa		10,88 €	11,05 €

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 219,1 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2019 (222,2 en 2018 - 219,9 en 2017 - 189,3 en 2016). En l'absence de modification structurelle de l'Intercommunale, il est compréhensible que les ETP soient similaires.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 2.545 heures pour 2019 (3.332 heures en 2018 - 1.863,17 heures en 2017 et 1.526,5 heures en 2016) soit une diminution de 787 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 51.585,52 € (102.825,83 € en 2018 - 64.882,12 € en 2017 - 50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a légèrement augmenté à 3,40% en 2019 (3,03% en 2018 - 2,80% en 2017 - 2,89% en 2016). Néanmoins, celui-ci est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a légèrement diminué durant l'année 2019, passant de 10,01 à 9,40%. Ceci est la conséquence de l'aboutissement de différents trajets de réintégration.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2009	2,55%	2015	2,87%
2010	3,13%	2016	2,89%
2011	2,99%	2017	2,80%
2012	2,82%	2018	3,03%
2013	2,97%	2019	3,40%
2014	3,06%		

L'évolution suivante est constatée (Coût hors autres frais du personnel et provisions sociales) :

Année	ETP moyen annuel	Brut Onss	Onss patronale	Taux Moyen en %	Coût total hors autres frais du personnel et provisions sociales	Coût moyen par ETP
2010	145,6	5.047.617,56 €	988.882,43 €	19,59%	6.036.499,99 €	41.459,48 €
2011	147,3	5.226.562,64 €	1.035.961,42 €	19,82%	6.262.524,06 €	42.515,44 €
2012	151,6	5.450.742,97 €	1.084.126,63 €	19,89%	6.534.869,60 €	43.106,00 €
2013	152,5	5.720.205,91 €	1.113.657,52 €	19,47%	6.833.863,43 €	44.812,22 €
2014	160,6	5.947.187,06 €	1.130.517,60 €	19,01%	7.077.704,66 €	44.070,39 €
2015	175,6	6.292.153,30 €	1.177.721,95 €	18,71%	7.469.875,25 €	42.466,60 €
2016	189,3	6.723.527,82 €	1.305.067,50 €	19,41%	8.028.595,32 €	42.412,02 €
2017	219,9	7.691.036,23 €	1.729.291,13 €	22,48%	9.420.327,36 €	42.839,14 €
2018	222,2	8.158.084,33 €	1.759.104,32 €	21,56%	9.917.188,65 €	44.631,81 €
2019	219,1	8.296.565,88 €	1.813.056,74 €	21,85%	10.109.622,62 €	46.141,59 €
Evolution 2010/2018	76,3	3.248.948,32 €	824.174,31 €	2,26%	4.073.122,63 €	4.682,11 €

En matière d'octroi d'avantages financiers liés aux charges du personnel et non financés par le système de soins de santé (INAMI devenu AViQ) :

	Tot. 2013-2019	2019	2018	2017	2016	2015
Application des 101%	575.284,12 €	106.036,22 €	103.213,93 €	77.359,41 €	75.313,28 €	72.852,06 €
Surcoût Echelle B3	370.384,57 €	36.879,33 €	36.267,82 €	57.967,98 €	57.967,98 €	66.444,84 €
Surcoût Echelle D3	399.992,77 €	59.072,72 €	60.959,93 €	58.268,15 €	58.268,15 €	52.294,49 €
Surcoût nominations	633.364,53 €	131.230,28 €	123.553,00 €	136.993,09 €	79.132,33 €	119.528,55 €
Total	1.979.025,99 €	333.218,55 €	323.994,68 €	330.588,63 €	270.681,74 €	311.119,94 €

Commentaire sur le bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 16.731 K€ contre 16.261 K€ au 31/12/2018 (+470 K€). Cette augmentation est la conséquence de l'augmentation de capital ainsi que des primes d'émission y relatives. Cela qui équivaut à 48 % (+2%) du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation ainsi qu'une baisse de l'endettement de l'Intercommunale.
- La trésorerie de l'intercommunale clôture à 10.675 K€ contre 11.043 K€ (- 368 K€) au terme de l'exercice précédent.

Commentaires sur le résultat

Le résultat de l'exercice 2019, en boni pour un montant de 134.548,22 € (-176.558,47 € en 2018), hors prélèvement sur la réserve constituée antérieurement pour charge d'emprunt, est principalement la conséquence de deux éléments, à savoir :

- 1) Augmentation du taux global d'occupation pour l'Intercommunale ;
- 2) Augmentation du montant de l'allocation journalière pour les actes de la vie quotidienne (Forfait « Inami »)

2019 Hébergement	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Borgoumont</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Total</u>	<u>Taux / service</u>
Convalescence	13.628	74,67%					13.628	74,67%
MR	18.498	90,50%	22.704	98,73%	10.026	88,61%	51.228	93,57%
MRS	37.914	99,88%	11.296	99,83%	16.060	100,00%	65.270	99,90%
Court-Séjour	2.242	76,78%	2.661	72,90%			4.903	74,63%
MR-MRS	58.654	95,65%					121.401	95,85%
Total	72.282	90,84%	36.661	96,58%	26.086	95,29%	135.031	93,19%
2018	71.277	89,58%	36.785	96,90%	25.151	91,88%	133.213	91,93%

	2018			2019		
	Journées	Forfait (EUR)	Chiffres d'affaires (KEUR)	Journées	Forfait (EUR)	Chiffres d'affaires (KEUR)
Spa	56.940	56,9	3.239	57.708	60,74	3.505
Limbourg	35.297	41,1	1.451	36.114	43,09	1.556
Borgoumont	25.107	62,7	1.573	25.735	62,1	1.598
Total	117.344	53,4	6.263	119.557	55,7	6.659

Variation	2%	4%	6%
-----------	----	----	----

Comparaison des taux d'occupation mensuel



Dès lors, toute chose restant égale, l'activité propre de l'Intercommunale génère un équilibre financier. Au vu des « risques et incertitudes », il convient que le taux d'occupation, des trois sites, soit rapidement amélioré.

Au vu du rapport d'analyse financière, réalisé par le Commissaire-réviseur, la situation financière de l'intercommunale au 31/12/2019 peut être qualifiée de saine.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale a nommé 23 agents en date du 1^{er} décembre 2016 et octroi les rémunérations à 101%.

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2019

<u>1. CHARGES</u>	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global 2019
-				
<u>1.1. Fournitures</u>				-
601 Produits et Matériel Médicaux	123.181,80	20.452,11	11.285,62	154.919,53
602 Fournitures Diverses	655,55	545,95		1.201,50
603 Produits et Fournitures Entretien	52.744,57	19.433,95	10.065,70	82.244,22
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	420.872,28	207.070,47	413.035,10	1.040.977,85
605 Linge / Literie	70.954,21	36.012,27	32.921,41	139.887,89
Total Fournitures	668.408,41	283.514,75	467.307,83	1.419.230,99
<u>1.2. Services</u>				-
610 Locations et Charges Locatives	24.993,04	13.298,63	11.991,23	50.282,90
611 Entretien et Réparations	121.797,80	51.592,72	104.356,19	277.746,71
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	377.733,51	159.077,80	105.056,42	641.867,73
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	116.087,90	50.583,82	50.511,92	217.183,64
614 Assurances non relatives au Personnel	29.525,54	7.447,35	7.299,54	44.272,43
615 Frais Généraux Divers	28.871,49	8.701,54	9.479,43	47.052,46
616 Transports par Tiers	40.255,61	18.911,87	17.164,13	76.331,61
617 Personnes Mises à Disposition.		178.596,31	594.906,05	466.110,63
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	29.801,93	9.801,83	2.181,80	41.785,56
619 Débours Refacturés(Commissions Méd déduites)	123.820,37	43.251,50	44.864,84	211.936,71
Total Services	892.887,19	541.263,37	947.811,55	2.381.962,11
<u>1.3. Charges salariales</u>				-
620 Rémunérations brutes	5.229.481,78	1.874.470,64	1.192.613,46	8.296.565,88
621 Charges patronales	1.039.898,33	441.073,60	332.084,81	1.813.056,74
623 Autres frais personnel	151.393,01	81.508,46	72.429,44	305.330,91
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	6.420.773,12	2.397.052,70	1.597.127,71	10.414.953,53
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	669.209,35	509.741,51	39.003,55	1.217.954,41
634/635 Réd. valeur - dotation provisions	-2.337,23	245.665,69		243.328,46
Total Amort. Réd. Val. Prv.	666.872,12	755.407,20	39.003,55	1.461.282,87
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	962,47	5.220,31	484,86	6.667,64
643 Charges diverses	2.435,64	2.409,95	20,00	4.865,59
Total Autres charges	3.398,11	7.630,26	504,86	11.533,23
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	137.397,03	149.430,35	198,75	287.026,13
Total Charges financières	137.397,03	149.430,35	198,75	287.026,13
TOTAL CHARGES	8.789.735,98	4.134.298,63	3.051.954,25	15.975.988,86

<u>2. PRODUITS</u>	Spa	Limbourg	Borgoumont	Global 2020
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				-
700 Prix hébergement MR/MRS	2.342.830,97	1.511.219,31	1.060.239,93	4.914.290,21
700 Prix hébergement CONVA Résidents	1.016.316,00			1.016.316,00
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles				
700 Loyers Résidences Services	125.059,32	65.450,83		190.510,15
702 Soins Infirmiers Convalescence	154.869,97			154.869,97
703 Forfaits INAMI	3.505.197,96	1.556.163,02	1.598.089,95	6.659.450,93
703 Inami 3ème volet	333.236,75	175.151,12	130.894,51	639.282,38
703 Aménag fin de carrière	211.708,00	94.261,60	103.956,96	409.926,56
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	89.914,01	14.169,08	4.737,25	108.820,34
709 Débours Refacturés	131.104,68	43.376,78	44.441,84	218.923,30
Total chiffre d'affaires	7.910.237,66	3.459.791,74	2.942.360,44	14.312.389,84
<u>2.2. Autres recettes</u>				-
743 -746 Récupérations diverses	974.334,11	177.056,39	335.543,37	1.179.542,14
744-747 Produits divers	112.765,20	11.548,38	6.034,88	130.348,46
751-752-754-756 Produits financiers.	6.949,69	3,00	21,21	6.973,90
753 Amortissements subsides	23.204,75	143.315,50		166.520,25
Total autres recettes	1.117.253,75	331.923,27	341.599,46	1.790.776,48
TOTAL PRODUITS	9.027.491,41	3.791.715,01	3.283.959,90	16.103.166,32
Résultat Courant (2-1)	237.755,43	-342.583,62	232.005,65	127.177,46
670 Précompte Mobilier	3.894,59			3.894,59
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.				
Charges exceptionnelles	3.894,59			3.894,59
769 Reprise prov				
764 Produits Exceptionnels	11.048,70			11.048,70
768 Produits Ex. Antér.	216,65			216,65
Produits exceptionnels	11.265,35			11.265,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	245.126,19	-342.583,62	232.005,65	134.548,22
Prélèvement sur les réserves		42.167,23		42.167,23
RESULTAT APRES PRELEV / RESERVES	245.126,19	-300.416,39	232.005,65	176.715,45
Intérêts pris en charge pour les RS	99.570,57	106.481,74		206.052,31
Résultat après prélèvement sur les réserves sans l'impact des intérêts pris en charges pour les RS	344.696,76	-193.934,65	232.005,65	382.767,76

Le taux d'occupation des structures d'accueil :

Les journées d'hébergement réalisées en 2019 se décomposent comme suit :

2019	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Borgoumont</u>	<u>Taux / service</u>	<u>Total</u>	-
Convalescence	13.628	74,67%	-		-		13.628	74,67%
MR	18.498	90,50%	22.704	98,73%	10.026	88,61%	51.228	93,57%
MRS	37.914	99,88%	11.296	99,83%	16.060	100,00%	65.270	99,90%
Court-Séjour	2.242	76,78%	2.661	72,90%			4.903	74,63%
MR-MRS	58.654	95,65%					121.401	95,85%
Total	72.282	90,84%	36.661	96,58%	26.086	95,29%	135.031	93,19%
2018	71.277	89,58%	36.785	96,90%	25.151	91,88%	133.213	91,93%

L'augmentation du taux d'occupation, conjugué à l'augmentation du montant du « forfait Inami » sont les leviers qui permettent l'amélioration du résultat de l'Intercommunale

Le taux d'occupation du site « Heures Claires » est impacté négativement par le service de convalescence (74,67%).

En 2019, le taux d'occupation des appartements des résidences services a atteint près des 100% tant à Spa qu'à Limbourg.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel. Outre les éléments

Pour rappel, l'Intercommunale ne distribue pas de dividendes aux Associés. Le bénéfice reporté et les réserves sont utilisés afin de financer les nouveaux investissements et le matériel. Cela permet d'améliorer la qualité de l'hébergement en essayant de maintenir un prix le plus accessible possible. Toutefois, les Associés ne souhaitent pas intervenir dans un éventuel déficit reporté de l'Intercommunale.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI (AViQ depuis le 1^{er} janvier 2019) dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur et ce d'année en année.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens initiaux. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Pour rappel, l'évolution démographique aura pour conséquence l'augmentation des besoins en la matière. »

Enfin, la modification du Code Wallon relatif à l'Hébergement et l'Accueil des aînés en Wallonie, impactera les moyens financiers disponibles pour les établissements du secteur public en matière d'investissement. En effet, une nouvelle disposition permet aux établissements du secteur privé de bénéficier de subsides sur investissement, réduisant de manière équivalente, les moyens disponibles pour le secteur public et privé caritatif.

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement des soins.

Risques liés à la situation relative au Covid-19 :

Au mois de mars 2020, l'Intercommunale a subi la crise « Covid-19 »

Le risque y relatif concerne le taux d'occupation des sites de Spa et Limbourg.

L'Autorité Wallonne a apporté son soutien aux établissements MR-MRS, notamment au travers de deux mesures :

- Octroi d'une aide de 400,00 euros par lits agréés pour l'ensemble des MR-MRS
- Possibilité de facturer les journées fictives pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020.

Cette seconde mesure permet aux établissements, dont le taux d'occupation a été impacté, de facturer le même nombre de journée « INAMI » que pour le mois 2019 correspondant.

Toutefois, le chiffre d'affaire relatif aux frais d'hébergement, à charge du Résidants, sera en importante diminution vu l'impact de la crise Covid-19 sur le taux d'occupation des sites de Spa et Limbourg.

Malheureusement, le service de Convalescence a été fermé durant les mois de Mai et Juin.

En matière d'emploi, dans le cadre de cette crise, l'Intercommunale a pleinement rempli son rôle social. En effet, aucun emploi à durée indéterminée n'a été supprimé ou mis en chômage économique.

En matière de charges de rémunération :

Coût du Corona en terme de contrats de remplacement

	Nombre d'heures de remplacement	BRUT	COTISATION	TOTAL
HC	1.493,40	25.286,61 €	5.753,23 €	31.039,84 €
LIMBOURG	2.329,40	36.341,19 €	7.309,06 €	43.650,25 €
BORGOUMONT	176,70	3.261,21 €	424,13 €	3.685,34 €
TOTAL	3.999,50	64.889,01 €	13.486,42 €	78.375,43 €

Coût du Corona en terme de salaire garanti

	Nombre d'heures de maladie covid	BRUT	COTISATION	TOTAL
HC	3.972,00	63.125,00 €	15.180,78 €	78.305,78 €
LIMBOURG	1.484,63	29.674,90 €	8.755,62 €	38.430,52 €
BORGOUMONT	714,40	11.844,35 €	3.315,48 €	15.159,83 €
TOTAL	6.171,03	104.644,25 €	27.251,89 €	131.896,14 €

En date du 09 juillet 2020, l'AViQ a fait parvenir la circulaire MR 2020/04. Cette circulaire informe les établissements MR-MRS de la mise en place d'un processus permettant d'immuniser le calcul du « Forfait Inami » pour la période de facturation 2021. Ce processus permettra de maintenir le montant du « Forfait Inami » sans impact lié à la crise « Covid-19 »

Au moment de la rédaction du Rapport de gestion, il n'est pas possible de déterminer l'impact financier précis sur le compte de résultat 2020.

La crise « Covid-19 » n'a pas d'impact financier sur les comptes 2019.

Au moment de la rédaction du Rapport de gestion, le Conseil d'Administration maintient les règles de principe comptable de continuité et, la continuité de l'Intercommunale n'est pas remise en cause.

Évènements post-clôture : Néant

Activités en matière de recherche et de développement : Néant

Existence de succursales de la Société : Néant

Développement de l'Intercommunale

Les travaux de construction de 83 logements en Résidences-Services devraient débuter en janvier 2021. La mise en activité peut raisonnablement être prévue pour le second semestre 2022.

L'avant-projet relatif à la construction de la nouvelle maison de repos sur la Commune de Stoumont a fait l'objet d'un premier avis de la part du SPW Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme.

La structure interne et la structure financière de l'Intercommunale permettent d'envisager, de manière raisonnable, son développement au travers des projets de constructions suivants :

- 39 logements en Résidence-services sur le site de Spa ;
- 44 logements en Résidence-services sur le site de Limbourg ;
- Maison de repos d'une capacité de 105 lits, 45 logements en Résidence-services, 5 places d'accueil de jour, pour remplacer l'actuelle maison de repos Philippe Wathelet, sur la Commune de Stoumont ;
- 100 logements en Résidence-services sur le territoire de la Commune de Trois-Ponts

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- Augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. La difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structure ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les maisons de repos - maison de repos et de soins ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement. Cet objectif est en cours au travers des projets de construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39 logement en RS), Limbourg (44 logements en RS), Stoumont (25 logements en RS) et Trois-Ponts (50 logements en RS).

Une réflexion sur la crise liée au virus du Covid-19 doit également être réalisée, aussi bien par les Autorités publiques que par les établissements d'accueil et d'hébergement des Personnes âgées.

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2019, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Attribution de marché pour le matériel d'incontinence »
Marché public de fourniture
Procédure ouverte
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 29 avril 2019, le marché est attribué à la société Essity Belgium NV pour un montant de 242.695,43 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour l'acquisition d'une machine à café pour la Cafétéria du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 29 avril 2019, le marché est attribué à la société Horeca Gerken SPRL pour un montant de 4.354,79 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour la location de chapiteaux pour les différents sites »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 29 avril 2019, le marché est attribué à la société ChapiGW pour un montant de 21.911,28 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour l'acquisition d'un véhicule - reprise d'un véhicule existant »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 20 mai 2019, le marché est attribué à la société Discar Verviers SA pour un montant de 60.498,00 € T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour l'acquisition de chariots de distribution de repas individuels »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 23 septembre 2019, le marché est attribué à la société Horeca Gerken SPRL pour un montant de 93.266,32€ T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour l'acquisition d'un véhicule de transport d'aliments »
Marché public de fourniture
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 23 septembre 2019, le marché est attribué à la société Citropol Automobile pour un montant de 45.193,84€ T.V.A. comprise.
- « Attribution de marché pour une Assurance Responsabilité des Administrateurs de société »
Marché public de services
Procédure négociée sans publication préalable
➔ Par délibération du Conseil d'administration du 21 octobre 2019, le marché est attribué à la société Ethias NV pour un montant de 22.827,50 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour l'acquisition de matériel pour la cuisine de la Résidence Philippe Wathelet »
 Marché public de fourniture
 Procédure négociée sans publication préalable
 ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 21 octobre 2019, le marché est attribué à la société Horeca Gerkens SPRL pour un montant de 19.718,62 € T.V.A. comprise.

- « Attribution de marché pour la désignation d'un Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail »
 Marché public de services
 Procédure négociée sans publication préalable
 ➔ Par délibération du Conseil d'administration du 20 décembre 2019, le marché est attribué à la société Cohézio (anciennement SPMT - Arista) pour un montant de 47.193,59 € /an.

Rapport du Comité de rémunération

1° jetons de présence attribués et indemnité de fonction pour 2019 :

Noms	Prénoms	Nr National	Dates de Naissance	Jetons Bruts à payer	Montant du précompte	Net à payer
Bairin	Francis	520307301-20	30/07/1952	450,00 €	122,63 €	327,38 €
Beaujean	Georges	531215149-16	15/12/1953	1.080,00 €	338,84 €	741,16 €
Defaaz	Mélanie	890901134-22	01/09/1989	720,00 €	207,31 €	512,69 €
Degey	Maxime	831015075-27	15/10/1983	180,00 €	49,05 €	130,95 €
Fagnant	Carine	710416090-76	16/04/1971	810,00 €	244,46 €	565,54 €
Gazzard	Frank	650519183-65	19/05/1965	540,00 €	149,17 €	390,83 €
Houssa	Dimitri	831220145-15	20/12/1983	990,00 €	311,69 €	678,31 €
Jurion	Bernard	501128151-39	28/11/1950	1.080,00 €	345,30 €	734,70 €
Orban	Claude	550924007-06	24/09/1955	990,00 €	311,69 €	678,31 €
Petit	Gilberte	610511326-78	11/05/1961	360,00 €	98,10 €	261,90 €
Pironnet	Vincent	630509199-16	09/05/1963	90,00 €	24,53 €	65,48 €
Polis	Thierry	630210155-09	10/02/1963	360,00 €	98,10 €	261,90 €
Radermecker	Raoul	370309067-73	9/03/1937	360,00 €	98,10 €	261,90 €
Tefnin	Nicolas	850905101-45	06/09/1985	810,00 €	244,46 €	565,54 €
Wera	Tanguy	900312141-52	12/03/1990	450,00 €	122,62 €	327,38 €
Ylieff	Yvan	410308147-10	9/03/1941	900,00 €	278,07 €	621,93 €
				10.170,00 €	3.044,10 €	7.125,90 €

Les fonctions de Président et Vice-Président ne sont pas rémunérées, conformément aux statuts de l'Intercommunale dont l'article 21 précise :

« Article 21 - Présidence :

A la première séance qui a lieu après la désignation des administrateurs, le conseil d'administration nomme en son sein un Président et un Vice-président parmi les représentants des communes.

Le Vice-président sera choisi parmi les représentants des communes à l'exception de la Commune de Spa si le Président est Spadois et parmi les représentants de la Commune de Spa dans le cas contraire. Ces mandats ne seront pas rémunérés. »

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction :

Fonction de Directeur général :
Ribourdouille Bernard

	2019
Rémunération brute Echelle A6	85.363,30 €
Avantage en nature pour véhicule	4.515,86 €
Total	89.879,16 €

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en boni de 134.548,22 € (-176.558,47 € en 2018) est un bénéfice résultant de l'amélioration du taux d'occupation global ainsi que du montant de l'« allocation journalière pour les actes de la vie quotidienne ». Ce résultat est satisfaisant, compte tenu d'un montant de 206 K€, de charge d'intérêts pour l'emprunt relatif à la construction des logements en Résidence-Service sur les sites de Spa et Limbourg.

Une provision d'un montant de 250 K€ a été réalisée afin de remplacer la toiture de l'ancien bâtiment de la Résidence Léon d'Andrimont.

Ceci est la conséquence d'une gestion rigoureuse, à laquelle chaque membre du personnel participe quotidiennement.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale.

Les projets de constructions sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services ;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 45 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour ;
- Commune de Trois-Ponts - 100 logements en Résidence-services.

Au vu de la situation actuelle de l'Intercommunale et de ces projets de construction, il convient d'avoir une attention particulière aux conséquences relatives à la crise « Covid-19 » et à l'évolution du cash-flow dans les années à venir.

Le Conseil d'administration poursuivra également le développement suivant :

1. Informatisation :

- Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.370.850,17 €	
Résultat de la période	134.548,22 €	
Prélèvement sur les réserves disponibles		42.167,23 €
Dotation à la Réserve légale		6.727,42 €
Bénéfice à reporter		1.540.838,20 €

Au 31 décembre 2019, après affectation du résultat 2019 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	144.195,58 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	81.702,52 €
Bénéfice reporté	1.540.838,20 €

Le montant de réserve pour charge d'emprunt permet de compenser les charges d'intérêts, pour l'emprunt réalisé pour les travaux d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.766.736,30 € (1.632.188,08 € en 2018), permettent d'aborder les années à venir comme une période de transition de l'Intercommunale au travers des projets de constructions mentionnés ci-avant. Cette transition doit être réalisée en maîtrisant l'évolution du cash-flow.

Le Conseil d'Administration.

Annexes 3 : le bilan social - Rapport absentéisme 2019 - Rapport formation 2019

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil - Les Heures Claires.....

Forme juridique: SCRL.....

Adresse: Avenue Reine Astrid..... N°: 131..... Bte:

Code postal: 4900..... Commune: SPA.....

Numéro d'entreprise¹: BE255471868.....

Description de l'activité principale de l'entreprise:

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom: Ribourdouille.....

Téléphone: 087/77.41.61..... Téléfax: 087/77.54.87.....

Adresse e-mail: b.ribourdouille@cahc.be.....

Signature pour l'entreprise:

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise.

999 - - - - -

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	100,8	18,7	82,1
Temps partiel	1002	226,2	16,0	210,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	219,1	26,5	192,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	128227,5	26624,1	101603,4
Temps partiel	1012	161253,4	12474,8	148778,6
Total	1013	289480,9	39098,9	250382,0
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5186161,0	1043640,2	4142520,8
Temps partiel	1022	5014373,4	333280,6	4681092,8
Total	1023	10200534,4	1376920,8	8823613,6
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	221,9	25,3	196,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	286079,2	37848,0	248231,2
Frais de personnel	1023	9882689,9	1274053,9	8608636,0
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	95,0	202,0	229,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	93,0	135,0	180,0
Contrat à durée déterminée	111		33,0	22,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2,0	34,0	27,2
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	17,0	12,0	24,8
de niveau primaire	1200	1,0	2,0	2,0
de niveau secondaire	1201	9,0	8,0	14,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	7,0	2,0	8,1
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	78,0	190,0	204,6
de niveau primaire	1210		9,0	4,8
de niveau secondaire	1211	38,0	142,0	133,1
de niveau supérieur non universitaire	1212	36,0	36,0	61,1
de niveau universitaire	1213	4,0	3,0	5,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2,0		2,0
Employés	134	78,0	146,0	178,2
Ouvriers	132	15,0	56,0	49,2
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	39,0	84,0	84,6
210	3,0	2,0	4,4
211	34,0	37,0	53,9
212			
213	2,0	45,0	26,3

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	46,0	61,0	79,4
310	11,0	11,0	17,7
311	34,0	20,0	44,8
312			
313	1,0	30,0	16,9
340	4,0	3,0	6,1
341			
342			
343	9,0	38,0	29,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	12	5811	175
Nombre d'heures de formation suivies	5802	163,5	5812	2382
Coût net pour l'entreprise	5803	4179,23	5813	47406,22
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport sur l'absentéisme 2019 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruptions de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

B. Site « Heures Claires »

Pour un total de 272.266,09 heures en 2019, il y a eu (en nombre d'heures) :

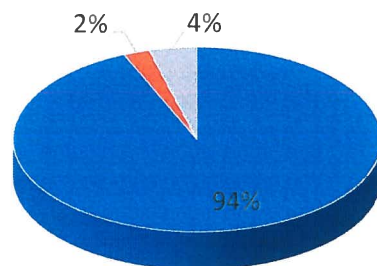
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	7952,78
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	197,8
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	357,6
TOTAL	8508,18

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2219,2
Hrs ass. maladie (mutuelle)	9349,9
Hrs maladie 1er mois ancienneté	98,8
Hrs maladie > 1 an	9260,6
Hrs congé allaitement	1107,7
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	6605,92
Hrs repos accouchement	1749,52
Hrs interruption de carrière	4956,34
TOTAL	35347,98

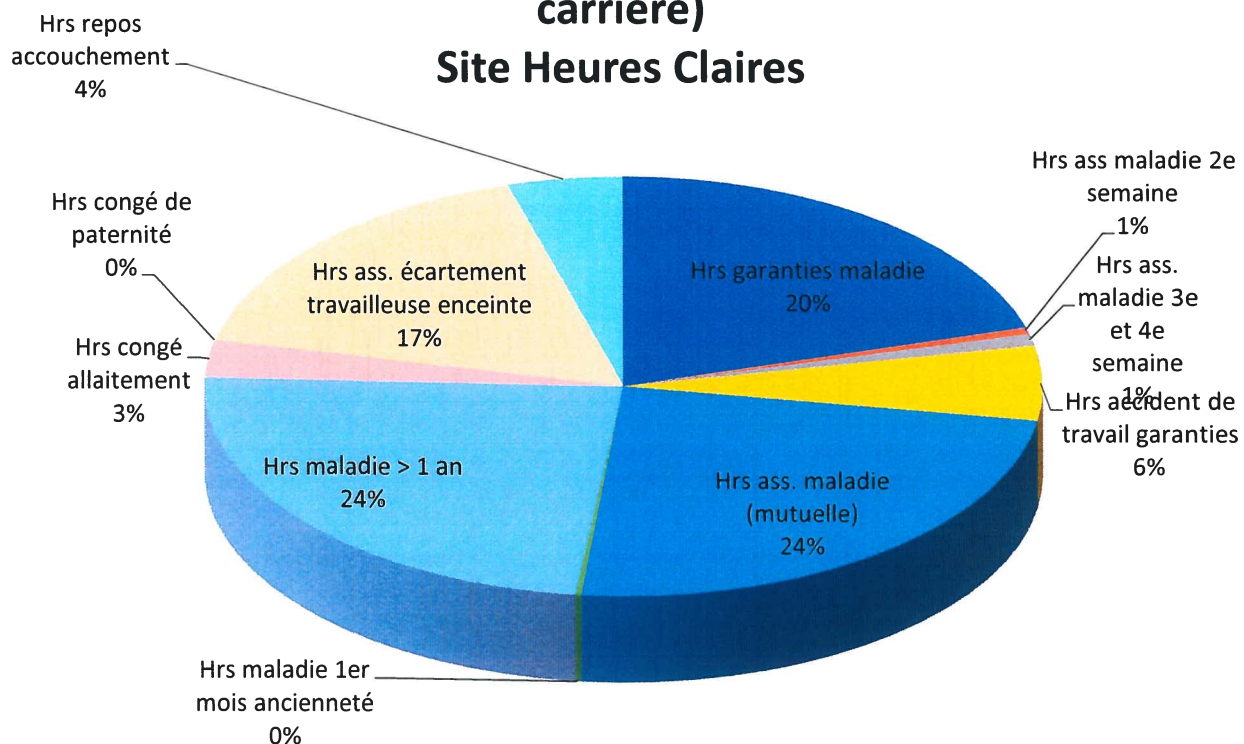
ABSENTEISME POUR MALADIE	10,00%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,12%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

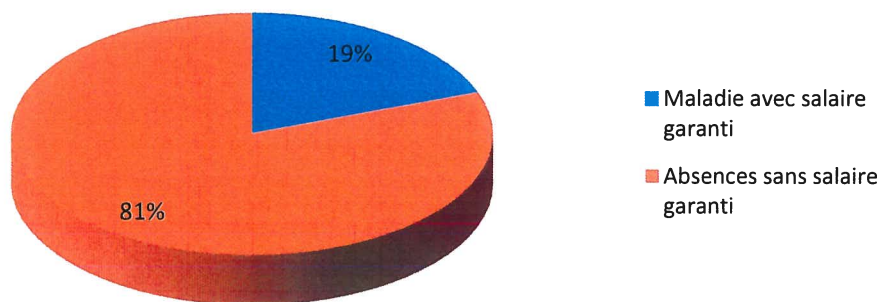
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



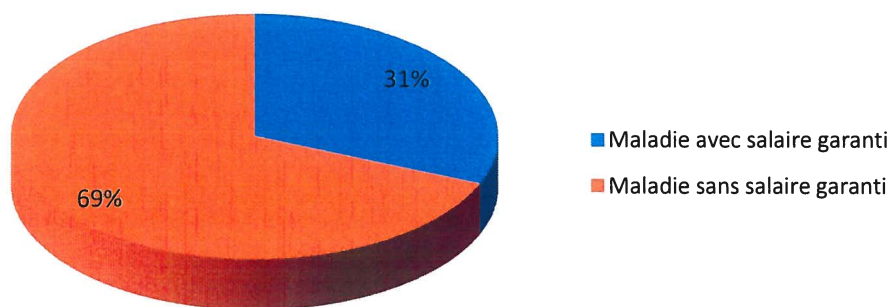
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. En 2019, il y a eu +- **32.538,37** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **32.000** heures de remplacements. La différence entre ces deux chiffres s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par des agents malades de longue durée qui n'ont plus été remplacés suite à des nouveaux calculs des quotas INAMI.

On peut constater une augmentation du nombre d'heure de salaire garanti sur ce site entre 2018 et 2019. Le nombre d'heure d'accident du travail ainsi que celui des maladies de plus d'un mois, à charge de la mutuelle sont également à la hausse.

D'un point de vue global, l'absentéisme pour maladie a augmenté (10 % en 2019 pour 9.75 % en 2018) et l'absentéisme avec salaire garanti est également à la hausse (3,12 % en 2019 pour 2,54 % en 2018).

C. Site « Limbourg »

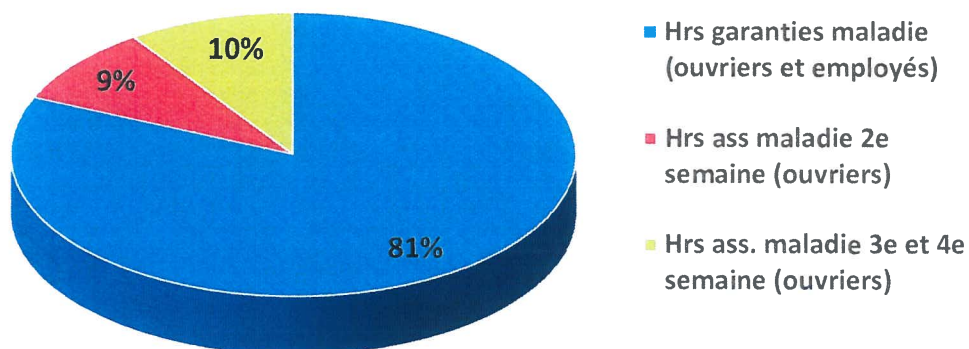
Pour un total de 102.795,84 heures en 2019, il y a eu (en nombre d'heures) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	3479,9
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	380,38
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	410,6
TOTAL	4270,88

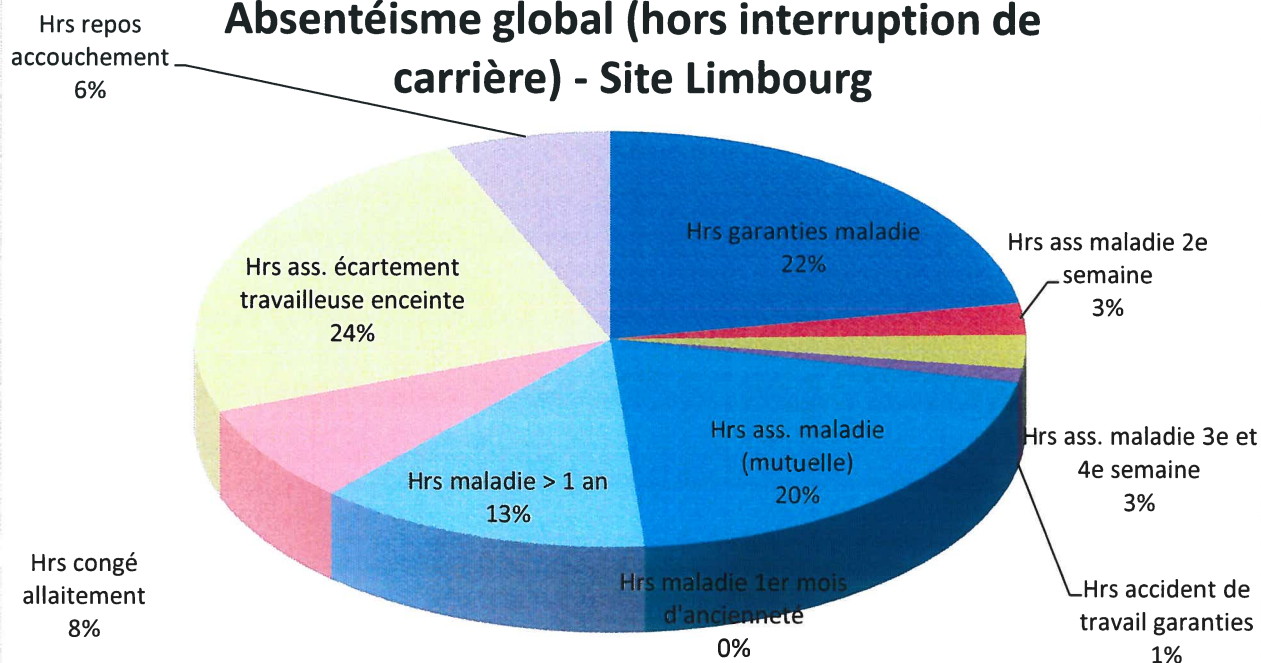
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	172,14
Hrs ass. maladie (mutuelle)	3199,6
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	2040,6
Hrs congé allaitement	1200,8
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	3809,88
Hrs repos accouchement	1007
Hrs interruption de carrière	3502,08
TOTAL	14932,1

ABSENTEISME POUR MALADIE	9,25%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	4,15%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Limbourg



Absentéisme global (hors interruption de carrière) - Site Limbourg



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Rapport entre les maladies avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. En 2019, il y a eu +- **14.932,1** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **13.500** heures de remplacements.

On peut constater une nette diminution du nombre d'heure de salaire garanti sur ce site entre 2018 et 2019. Le nombre d'heure d'accident du travail ainsi que celui des maladies de plus d'un mois, à charge de la mutuelle ont aussi diminué de moitié.

D'un point de vue global, l'absentéisme pour maladie a fortement diminué (9,25 % en 2019 pour 12,81 % en 2018) et l'absentéisme avec salaire garanti est également à la baisse (4,15 % en 2019 pour 4,43 % en 2018).

Ces chiffres sont tout à fait encourageants.

D. Site « Borgoumont »

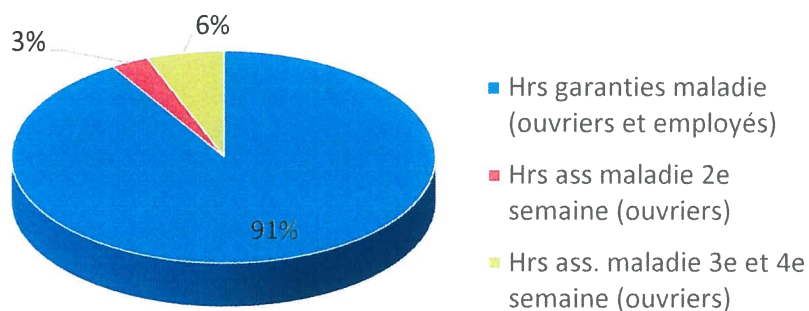
Pour un total de 59.315,41 heures en 2019, il y a eu (en nombre d'heures) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	1802,41
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	57
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	117,31
TOTAL	1976,72

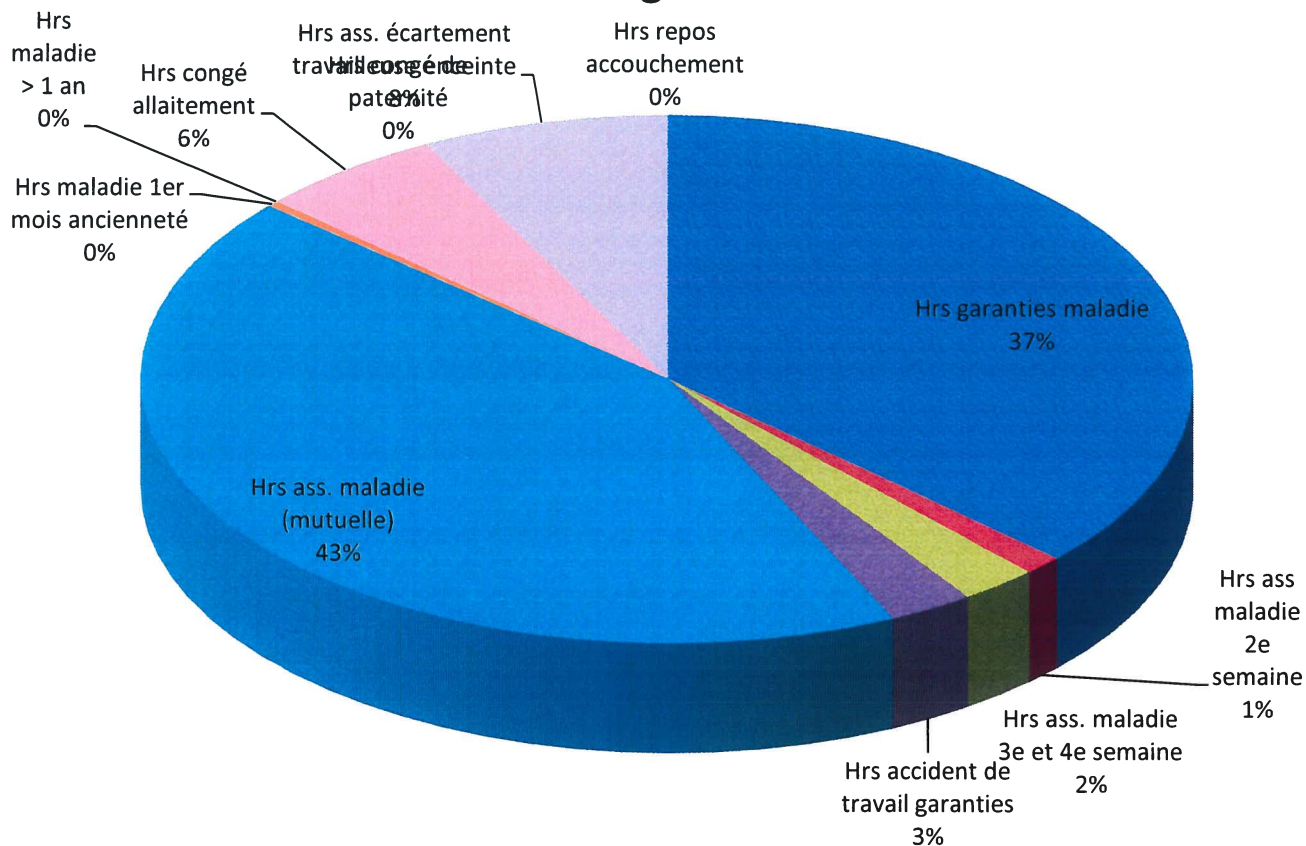
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	129,2
Hrs ass. maladie (mutuelle)	2118,5
Hrs maladie 1er mois ancienneté	18
Hrs maladie > 1 an	0
Hrs congé allaitement	279,3
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	372,4
Hrs repos accouchement	0
Hrs interruption de carrière	264,48
TOTAL	3181,88

ABSENTEISME POUR MALADIE	6,93%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,33%

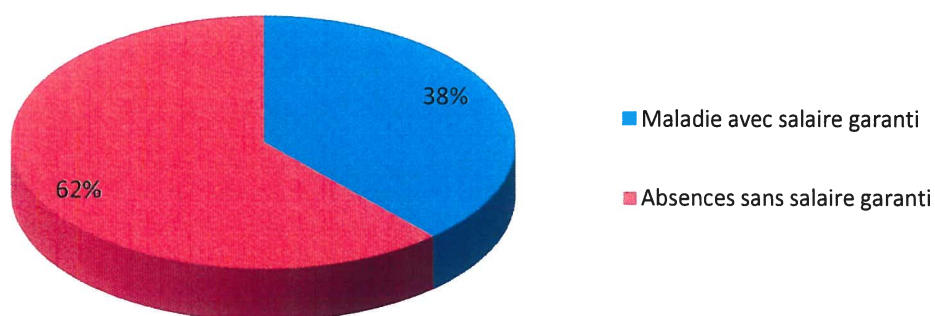
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont



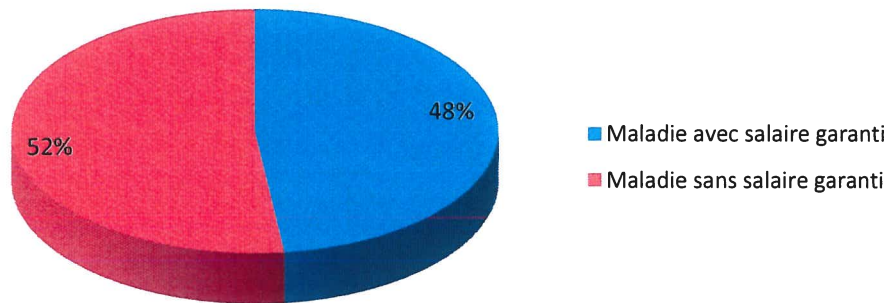
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Borgoumont



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Remplacements :

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

En 2019, il y a eu 3181.88 heures d'absence sans salaire garanti pour un total d'environ 3000 heures de remplacement.

On peut constater une augmentation sensible du nombre d'heure de salaire garanti et d'heures d'assurance maladie (mutuelle) sur ce site entre 2018 et 2019. Le nombre d'heure d'accident du travail a toutefois diminué.

D'un point de vue global, l'absentéisme pour maladie a un peu augmenté (6.93 % en 2019 pour 5.68 % en 2018) et l'absentéisme avec salaire garanti est également à la hausse (3.33 % en 2019 pour 2.72 % en 2018).

Ces chiffres restent toutefois tout à fait en dessous de la norme du secteur des soins de santé.

E. Trois sites confondus

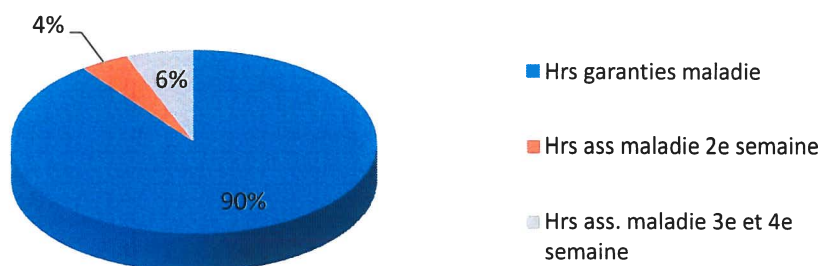
Pour un total de 434 .377,34 heures en 2019, il y a eu :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	13.235,09
Hrs ass maladie 2e semaine	635,18
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	885,51
TOTAL	14.755,78

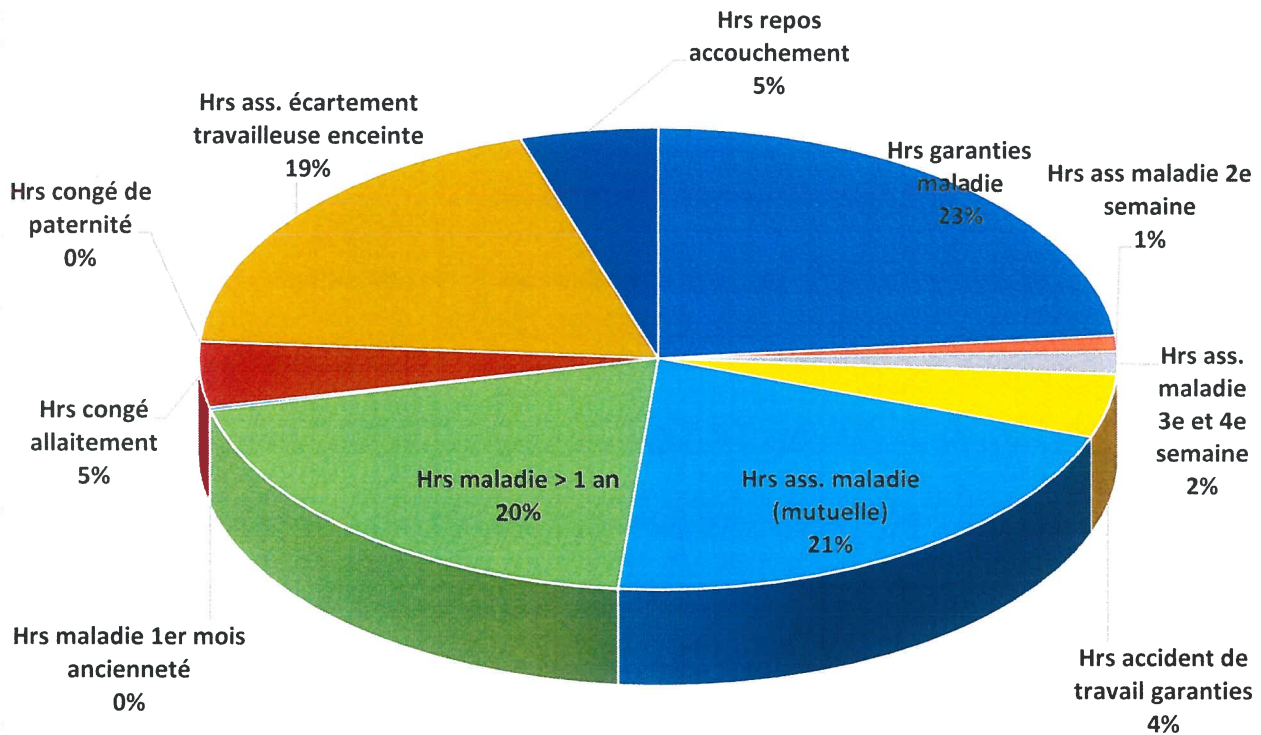
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2.520,54
Hrs ass. maladie (mutuelle)	14.668,00
Hrs maladie > 1 an	11.301,2
Hrs maladie 1er mois ancienneté	116,8
Hrs congé allaitement	2.587,80
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	10.788,20
Hrs repos accouchement	2.757
Hrs interruption de carrière	8.722,90
TOTAL	53461,96

	Total
ABSENTEISME POUR MALADIE	9,40 %
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,40 %

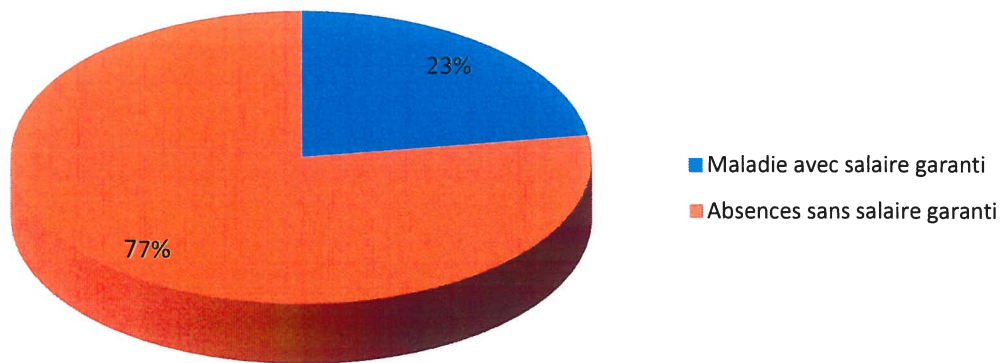
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - 3 Sites



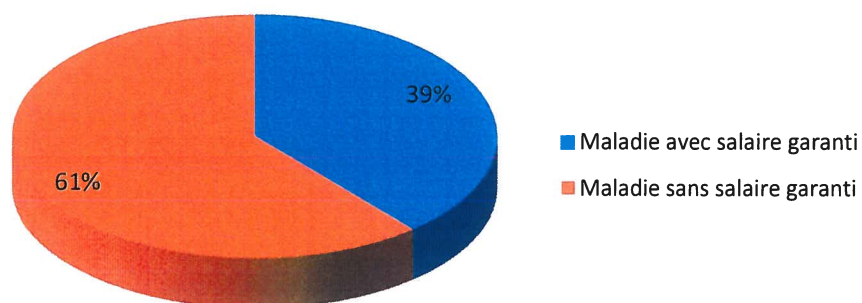
Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites

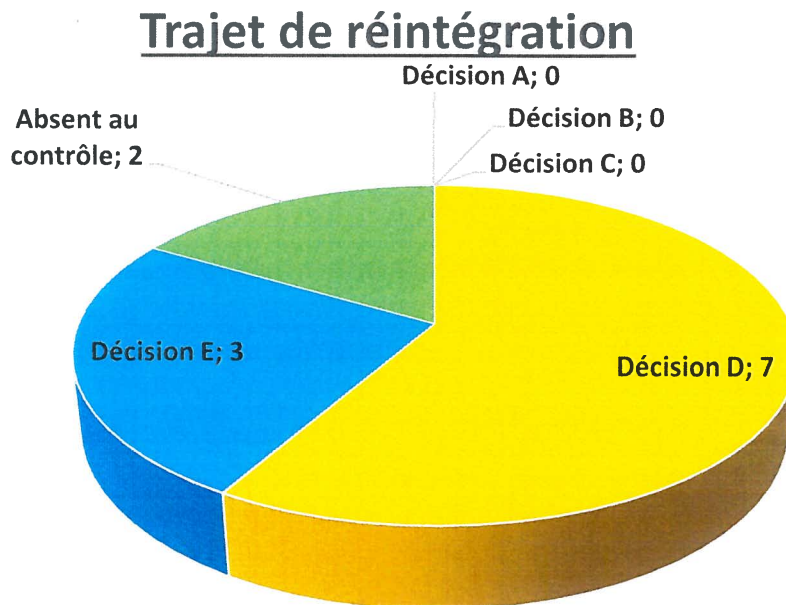


Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - 3 Sites



F. Trajet de réintégration

Le graphique représente la situation pour l'année 2019 écoulée.



Légende :

Décision A : Le travailleur peut, à terme, reprendre le travail convenu, le cas échéant avec une adaptation du poste de travail. Entretemps, il est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision B : Le travailleur peut à terme reprendre le travail convenu mais entretemps n'est pas en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision C : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu mais est en état d'effectuer chez l'employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision D : Le travailleur est définitivement inapte à reprendre le travail convenu et n'est pas en état d'effectuer chez le même employeur un travail adapté ou un autre travail.

Décision E : Il n'est pas opportun de démarrer un trajet de réintégration pour des raisons médicales et la situation devra être réévaluée dans un délai de 2 mois (mais cette décision ne peut être prise lorsque la réintégration a été demandée par le médecin-conseil.

Absent au contrôle : Le travailleur ne se présente pas aux convocations de la Médecine du travail.

G. Conclusion

Le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) : 9,4 % est en diminution par rapport à l'année 2018 (10,01 %). Le taux d'absentéisme en salaire garanti augmente pour sa part : 3,4 % (contre 3,03 % en 2018).

Pour un total de 14.775,58 heures de maladie avec paiement de salaire garanti (contre 13.580,33 en 2018), il y a 14.668,00 heures de maladie de plus d'un mois (contre 14.357,65 en 2018), et donc sans coût pour l'Intercommunale.

Le nombre d'heure de maladie de plus d'un mois reste donc relativement stable par rapport à 2018. Cependant, le nombre d'heure de maladie de plus d'un an a diminué de façon significative, résultat clair de l'aboutissement de différents trajets de réintégration.

Le nombre d'heures d'accident du travail a augmenté de 15 % par rapport à 2018.

Le taux global d'absentéisme pour maladie ayant une répercussion financière pour l'Intercommunale (maladie < 1 mois) de 3,4 % reste satisfaisant.

Le site Heures Claires augmente son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0,58 % (3,12 % en 2019 par rapport à 2,54 % en 2018). Le site de Limbourg quant à lui diminue son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0,28 %, (4,15 % en 2019 contre 4,43% en 2018). Pour le site de Borgoumont, le taux augmente également de 0,61 % (3,33 % en 2019 contre 2,72 % en 2018).

L'Intercommunale peut constater que par rapport à 2018, le taux d'absentéisme pour maladie de courte durée, entraînant une charge financière pour l'Intercommunale augmente légèrement, pour les trois sites confondus (3,4 % en 2019 à la place de 3,03 % en 2018).

Cependant, le taux global reste très satisfaisant compte tenu du secteur d'activité.

Rapport sur les formations 2019 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

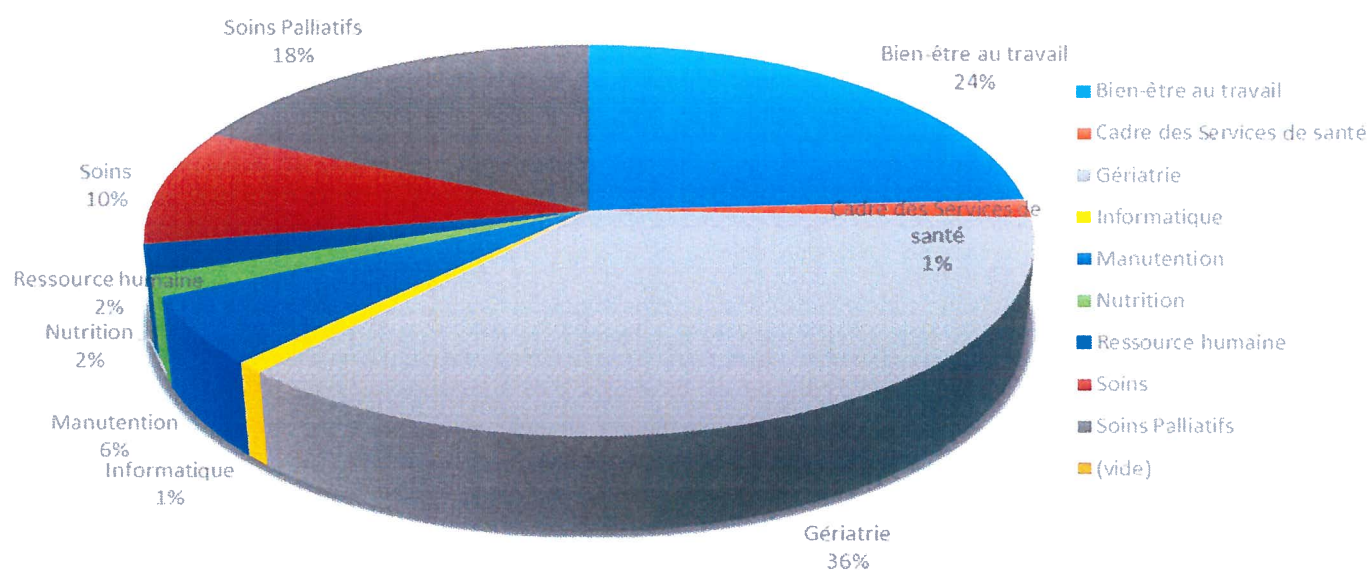
A. Introduction

Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 2.545,5 heures en 2019 (3.332 heures en 2018), il y a eu :

Bien-être au travail	612
Cadre des services de santé	37,5
Cuisine	0
Gériatrie	916
Gestion	0
Informatique	23
Manutention	142,5
RH	62
Soins	246
Nutrition	45
Soins palliatifs	461,5
Total général	2545,5



C. Répartition par formation

Pour un total de 2.545.5 heures en 2019 (3.332 heures en 2018), il y a eu :

Affirmez-vous tout en respectant l'autre en MR!	229,5
Appréhender la fin de vie de nos Patients. Un défi d'équipe.	120
Convention gériatrique CHRH	52
Défibrillateur+ benzodiazépine et neuroleptique	60
Droit Social, amélioration de la qualité et stimulation de l'intelligence collective	14
Echange de pratique pour les "référénts palliatifs" des MR-MRS	7,5
Et si la personne désorientée devenait pilote de son projet de vie ...?	22,5
Excel - Module complémentaire 3	8,5
Excel - Module complémentaire 4	8,5
Formation manutention	142,5
Formation nutritionnelle	45
Isolement, hospitalisation avec maladies infectieuses	87
Journées d'automne	37,5
La cuisine sous vide	68
La kinésithérapie en soins palliatifs	42
La psychiatrie en maison de repos	12,5
La relation soignant-soigné: enjeux et défis de la médecin d'aujourd'hui	12
Lâcher prise	306
LB - Attitude et accompagnement de la personne âgée (Groupe A)	374
LB - Attitude et accompagnement de la personne âgée (Groupe B)	374
Le changement: comment faire face aux résistances?	8,5
Les émotions au cœur de l'activité de la MR	15
Management	48
Nouveautés en soins de plaie	42
Projet pilote - Vêtements de travail 1er MRS - Cantou : 1ère Réunion	66
Sensibilisation aux soins palliatifs	280
Soins de gastro, jéjuno et colostomie	57
Soins palliatifs: aspects medio-psycho-sociaux	0
Télévic - Ancien Système (SPA)	6

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2019 s'élève à 51.585,52 € (102.825,83 € en 2018). Le coût pour les participants s'élève à 46.118,32 € (83.141,69 € en 2018), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 5.467,19 € (19.684,14 € en 2018). Le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 2.927,31 € (1.992,57 € en 2018).

